

Appréhender et rédiger le document unique d'évaluation des risques

sécurité

Objectif :

- La prévention des risques est une obligation qui incombe au chef d'entreprise depuis 1991.

Obligatoire depuis 2001 dans toutes les entreprises ayant du personnel (stagiaire, apprenti, salarié....), le document unique de prévention des risques permet à l'entreprise de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité des personnes, à déterminer les moyens pour pallier à ces risques puis à établir un calendrier de mise en place des mesures de prévention.

Cet outil est donc important pour l'amélioration des conditions de travail sur l'exploitation. L'objectif de cette formation est d'accompagner les exploitants agricoles et de réaliser leur document unique.

Contenus :

- Rappel des règles de prévention
- Présentation et description d'un document unique
- Etude d'un cas concret
- Réalisation de son Document Unique

Durée : 2 jours

Antenne CFPPA des Hautes-Pyrénées

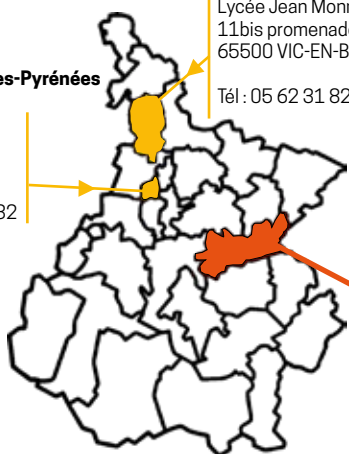
LPA Adriana
54 route de Pau
65000 TARBES

Tél : 05 62 93 07 32

Antenne CFPPA des Hautes-Pyrénées

Lycée Jean Monnet
11bis promenade des acacias
65500 VIC-EN-BIGORRE

Tél : 05 62 31 82 00



131 rue du Bidalet 65300 Lannemezan
Tél : 05 62 98 07 94 - Fax : 05 62 98 30 20
cfppa.lannemezan@educagri.fr
formagri-65-vic.fr



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE